

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-35 portant adoption du numerus clausus normalien étudiants - promotion 2023

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure en son article 26 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à 142 le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants dans les départements Sciences et Lettres pour la rentrée 2023 comme suit :

60 places Concours normaliens étudiants Lettres.

60 places Concours normaliens étudiants Sciences.

5 places Médecine humanités.

10 places Médecines Sciences.

5 places Frontcog.

2 places programme bourses olympiques.

Nombre de membres votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Paris, le 13 décembre 2022

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT

